



MINISTÈRE DU TRAVAIL

La Ministre

Paris, le 20 JUL. 2017

Monsieur le Ministre,

En 2017, le programme Erasmus fête ses 30 ans. En 30 ans, Erasmus a bénéficié à 5 millions de personnes, dont 3.3 millions d'étudiants. En 1987, le rideau de fer n'était pas tombé, l'euro n'existait pas et les transports, notamment aériens n'étaient pas aussi développés qu'aujourd'hui. Faire voyager des étudiants, organiser les échanges entre les universités et la reconnaissance de la mobilité dans le cursus, convaincre les jeunes et leurs parents des opportunités de la mobilité européenne, autant de questions nouvelles auxquelles il a fallu apporter des réponses au fil du temps. Pourtant, Erasmus s'est développé et a créé une véritable génération d'européens : ils étaient 3200 pionniers en 1987 et près de 300 000 par an aujourd'hui.

En France, le programme a bénéficié à 615 000 étudiants depuis 1987, mais seulement à 25 600 apprentis. Pour 2017, quand 43 000 étudiants français partent en mobilité, seulement 6800 apprentis font de même (pour des périodes allant de 2 à 4 semaines).

Comment accepter cette différence quand l'intuition qui a accompagné la naissance d'Erasmus est plus que jamais juste : voyager en Europe, c'est construire l'Europe. Notre devoir, pour les jeunes et notre devoir pour l'Europe, c'est de renforcer Erasmus et de permettre à tous les jeunes, y compris les apprentis d'y avoir accès plus facilement.

Comment accepter cette différence quand près de 20% des jeunes européens sont au chômage ? L'ambition est de conjuguer deux leviers puissants pour l'employabilité des jeunes : l'apprentissage, reconnu pour sa performance dans la transition entre l'école et le marché du travail, et la mobilité internationale, devenue clé dans l'économie mondialisée.

Les obstacles à la mobilité sont en réalité nombreux : hétérogénéité des systèmes, diversité des rythmes d'alternance, financements, reconnaissance des qualifications professionnelles, barrières linguistiques, accès à l'information,...

.../...

Monsieur Jean ARTHUIS

Ancien Ministre
Député européen
Parlement Européen
ASP 09 G205
B 1047 Bruxelles

127 RUE DE GRENELLE — 75700 PARIS
TÉLÉPHONE : 01 44 38 38 38

J'ai bien noté votre engagement dans la lutte contre le chômage des jeunes en Europe. A ce titre, vous avez pris l'initiative d'un projet pilote tendant à encourager les mobilités longues des apprentis. Des crédits ont été inscrits dans le budget de l'UE en 2016 et 2017. Les premiers échanges ont permis d'identifier et d'évaluer un certain nombre d'obstacles. La Commission a fait sienne cette démarche puisqu'elle vient de l'intégrer dans ses programmes pour les trois prochaines années, ~~espérant déclencher~~ la mobilité de 50.000 apprentis européens. Une enveloppe de 400 millions d'euros est fléchée à cette fin.

L'ensemble des initiatives tendant à renforcer la mobilité européenne des apprentis ont confirmé non seulement l'intérêt mais l'enthousiasme des jeunes, des entreprises et des acteurs de l'apprentissage. Tous les bilans effectués sont positifs sur l'impact de la mobilité sur l'employabilité de ses bénéficiaires et sur leur ouverture à la citoyenneté européenne.

Dans ce contexte, afin d'incarner l'impulsion politique que je veux donner au projet, je souhaite vous confier une mission sur le renforcement de la mobilité européenne des apprentis. La conscience que vous avez des enjeux, votre expertise du sujet et votre connaissance des réseaux sont des atouts indispensables à la réussite du projet.

Vous identifierez l'ensemble des freins à la mobilité au niveau national et européen, à partir des expérimentations menées.

En coordonnant l'ensemble des parties prenantes, vous formulerez des propositions d'actions pour favoriser la mobilité des apprentis et dans l'objectif de porter à 15 000 le nombre d'apprentis mobiles d'ici à 2022, ce qui ferait plus que doubler leur nombre actuel. En particulier, vous vous intéresserez aux moyens :

- D'adapter le cadre juridique national à la mobilité longue et de créer un « statut de l'apprenti mobile » pour concilier protection de l'apprenti et allègement de la responsabilité de son employeur d'origine : comment rendre attractive pour les entreprises, en particulier les plus petites structures, la mobilité de leurs apprentis ? Comment garantir la protection sociale et la rémunération de l'apprenti en cas de suspension de la relation contractuelle pendant la période de mobilité ?
- D'adapter les référentiels et les outils pédagogiques à la mobilité, en lien avec le Ministère de l'éducation nationale : comment renforcer l'enseignement linguistique, à supposer qu'il soit trop faible, dans les CFA ? comment favoriser la formation à distance ? Comment mieux intégrer la mobilité au parcours pédagogique ? Vous pourrez vous inspirer en particulier de « l'unité facultative de mobilité » actuellement conduite par le Ministère de l'éducation nationale pour le Bac professionnel.
- De mieux valoriser la mobilité des apprentis et de mieux communiquer sur les outils existants en matière de mobilité. Dans cette perspective, vous mettrez en œuvre l'agenda franco-allemand sur le sujet, qui consistera dans les prochains mois à rédiger un guide pratique de la mobilité, à développer une application dédiée, et à préparer la prochaine Journée franco-allemande du 22 janvier 2018 (anniversaire du Traité de l'Elysée) consacrée à la mobilité des apprentis.
- D'accroître les financements dédiés, en étudiant les possibilités d'abondement par des acteurs publics et privés ; d'accroître la visibilité des divers financements disponibles et de simplifier l'accès au financement Erasmus+.

Plus globalement, l'organisation de ces mobilités longues d'apprentis à l'intérieur de l'Europe est l'occasion de comparer les pratiques et législations nationales. Vous m'avez indiqué que la Commission européenne doit mettre à votre disposition l'étude que vous avez prescrite dans le cadre de votre projet pilote dressant un état des lieux complet. Je souhaite que vous puissiez évaluer les systèmes en place et me proposer une liste d'actions à mettre en œuvre en vue d'optimiser l'apprentissage en France.

Vous pourrez vous appuyer, pour la réalisation de cette mission sur les services du Ministère ainsi que sur l'Inspection générale des affaires sociales, dont vous prendrez dûment en compte les recommandations sur le sujet. Je souhaite aussi que vous puissiez travailler en étroite collaboration avec le Ministère de l'éducation nationale.

Je souhaiterais pouvoir disposer de vos premières conclusions pour le 31 décembre 2017, dont vous pourrez ensuite accompagner la mise en œuvre.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de ma considération distinguée.

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'M. Pénicaud', written in a cursive style.

Muriel Pénicaud

